



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 12 décembre 2018, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2018 (reçu par e-mail)**
- 3. Election d'un membre à la commission d'édilité et d'urbanisme**
- 4. Election d'un membre à la commission du développement durable**
- 5. Budget 2019 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2019
- 6. Adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du règlement
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale pour approbation du règlement
- 7. Postulat concernant les routes de contournement**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 8. Informations de la Municipalité**
- 9. Divers**

Pascale MORARD ROBYR
Présidente du Conseil général

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, bonsoir à tous. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 3^{ème} assemblée plénière de 2018. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats...

Certains parmi vous y glisseront du blanc, d'autres préféreront le noir. D'autres, plus gastronomes, plus exigeants, le rempliront avec des grains provenant du Sichuan ou de Tasmanie. C'est pour cette raison que le poivrier qui est devant vous est à remplir selon vos goûts. Le bureau du CG, en lien avec la Municipalité, célèbre aujourd'hui le 30^{ème} anniversaire du CG avec cette petite attention. (*Un poivrier en bois avec le logo de la Ville est offert aux CG*). Nous vous remercions pour votre participation à la vie sierroise, pour votre engagement au sein de ce législatif. De nombreux CG ont siégé avant vous avec toujours en point de mire : permettre aux citoyens de cette ville d'avoir une qualité de vie des plus agréables. Avant de terminer ce petit préambule, j'adresse mes remerciements à la fondation Saint-Hubert et à ses employés qui nous ont façonné ce poivrier. Nous les avons rencontrés lors de notre sortie au mois de novembre. Mesdames et Messieurs les CG, je vous souhaite une bonne séance peut-être un peu pimentée...

Il est 18h05 et nous débutons avec les absences excusées de Mesdames et Messieurs les CG suivants : Mme Nicole BONVIN, Mme Uli SALAMIN, M. Stéphane ANDEREGGEN et M. Marc MAKUSU dont j'ai les noms jusqu'à l'instant. Suite à la démission de Mme Danaëlle SAVIOZ pour le parti démocrate-chrétien, je passe la parole à Mme Sabine REY afin de nous présenter la nouvelle personne qui remplace la démissionnaire du groupe.

Sabine REY

Bonsoir à tous. Notre groupe a le plaisir de vous présenter Mme Lidia PETRICS qui va remplacer Danaëlle SAVIOZ au sein du groupe démocrate-chrétien du CG. Lidia en fait travaille comme juriste auprès de la chancellerie d'Etat, elle a bénéficié d'un brevet d'avocate et puis elle s'est récemment fait connaître en s'engageant comme candidate sur la liste à la constituante. Alors je vous remercie de bien l'accueillir au sein du CG. (*Applaudissements*).

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY et bienvenue à vous, Mme Lidia PETRICS, au sein de ce législatif sierrois. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires, dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du CM :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2018 (reçu par e-mail)**
- 3. Election d'un membre à la commission d'édilité et d'urbanisme**
- 4. Election d'un membre à la commission du développement durable**
- 5. Budget 2019 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2019
- 6. Adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique**
 - a. Rapport de la commission ad hoc

- b. Entrée en matière
 - c. Lecture du règlement
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale pour approbation du règlement
- 7. Postulat concernant les routes de contournement**
- a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 8. Informations de la Municipalité**
- 9. Divers**

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Pascale MORARD ROBYR

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter cette séance par le point 1, appel des CG. Je passe la parole à M. ANTILLE pour procéder à l'appel.

Patrick ANTILLE

Bien, bonsoir tout le monde. *(Il procède à l'appel des CG).*

Pascale MORARD ROBYR

Merci Patrick. Le temps que nous fassions le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs, c'est-à-dire, pour la table... alors voilà on va faire les comptes, mais avant ça, on doit vérifier quelques scrutateurs... Qui prend ce souci pour la table du PDC ? Steves CALOZ, ok, merci. Pour la table du PLR c'est donc Mme Irene CASIMIRO, pour l'Alliance de Gauche et la table du bureau, c'est Mme Isabelle CLAUSEN METRAL et pour la table de l'UDC, M. Serge CORNUZ. Nous sommes 50. Je remercie les scrutateurs de compter et d'annoncer les éventuels arrivées ou départs de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018 (RECU PAR E-MAIL)

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 6 juin 2018 reçu par e-mail. Chacun de vous avez reçu ce document par voie électronique ou par poste. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens, en votre nom et au nom du bureau, à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un merci également à M. Patrick ANTILLE qui, par sa tâche de secrétaire du bureau, a le devoir de relire et de corriger, s'il y a lieu, ce PV avant de le publier.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons passer maintenant au point 3, élection d'un membre à la commission d'édilité et d'urbanisme. Suite à la démission de Mme Danaëlle SAVIOZ, notre règlement prévoit son remplacement. Afin d'honorer les accords pris en début de législature par les partis, le parti démocrate-chrétien doit nous présenter un ou une remplaçant-e. Je passe donc la parole à Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Avec la démission de Danaëlle SAVIOZ, une place est à repourvoir au sein de la commission d'édilité et d'urbanisme. Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous proposer Anne-Marie BONVIN pour occuper ce siège devenu vacant. Je vous remercie d'avance de faire bon accueil à cette jeune retraitée à la bonne humeur contagieuse qui saura mettre sans compter son temps et son dynamisme à la disposition de cette commission.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. (*Applaudissements*). Avec ces applaudissements, **nous pouvons donc valider la présence de Mme BONVIN à cette commission.**

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons maintenant au point 4 et je sollicite à nouveau Mme REY pour l'élection d'un membre à la commission du développement durable.

Sabine REY

Avec l'élection d'Anne-Marie BONVIN à la commission d'édilité et d'urbanisme, une place est maintenant à repourvoir au sein de la commission du développement durable. Afin de remplacer Anne-Marie, notre groupe vous propose Lidia PETRICS. Au nom de notre groupe, je vous remercie d'avance de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. (*Applaudissements*). Félicitations à vous Mme PETRICS. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette commission et vous félicite pour votre élection.

5. BUDGET 2019 DE LA VILLE DE SIERRE

Pascale MORARD ROBYR

Les postes démissionnaires étant ainsi repourvus, nous pouvons attaquer, dès à présent, le point 5, budget 2019 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2019 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, le plan financier 2019-2022 ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– selon le document budget 2019 de la Ville de Sierre, qui précise quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité, ensuite vos propositions, selon les montants et par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons donc maintenant poursuivre avec le point 5a, rapport de la commission de gestion. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je vous propose que le rapporteur ne lise que la conclusion du rapport de ladite commission. Y a-t-il des observations ? Oui, Mme CASIMIRO ? (*Elle annonce l'arrivée de M. Ralph GUNTERN*). Ok merci, nous sommes donc 51. Je cède la parole à la chargée du rapport de la commission de gestion, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND, pour la lecture de la conclusion de leur rapport.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci, bonsoir à toutes et tous. La Cogest a analysé le budget 2019 sur la base des documents fournis, par l'envoi de questions à certains chefs de service ainsi que par un entretien avec M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal, et M. Pierre BERTHOD, président. Ils remercient chaleureusement tous les interlocuteurs pour leur disponibilité. Les exercices passent, mais les conclusions de la Cogest, elles, restent... À la lecture du budget 2019, la Cogest est toujours autant préoccupée par la situation financière de la Ville, bien que cette dernière affiche une légère embellie due à l'augmentation des recettes hydroélectriques escomptées. Elle pourrait, comme

les années précédentes, répéter que les postes de charges sous contrôle de la Municipalité sont bien tenus, que le déficit reste structurel et qu'il est nécessaire que la Commune trouve des solutions efficaces afin de développer ses revenus. Mais la Cogest ne peut rester les bras croisés et simplement répéter les conclusions de ses précédents rapports. Elle souhaite se positionner en véritable force de proposition en essayant de lui apporter des solutions proactives concrètes. En effet, à la lecture des plans financiers 2019 à 2028, la Cogest constate que la Ville de Sierre ne va pas vers une amélioration de sa situation financière à moyen/long termes bien au contraire. Les projections montrent que la marge d'autofinancement diminuera de 10.7 millions en 2019 à moins de 7.5 millions en 2028, soit une baisse de plus de 30 %. La fortune de la Ville, elle, se verra imputer de plus de 45 % de sa valeur d'ici 10 ans. À la vue de ces chiffres, la Cogest ne peut s'empêcher de faire part de ses craintes quant à l'avenir de notre Commune. Les projections ne sont pas réjouissantes. La Municipalité se doit de réagir et de se doter d'une réelle stratégie financière concrète et mesurable, afin de retrouver rapidement des déficits raisonnables, voire des chiffres noirs à l'image d'autres chefs-lieux du canton. Etant consciente de la complexité de la tâche, la Cogest est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de tous que la Municipalité engage des moyens complémentaires dans le but d'établir un audit de la situation actuelle (analyse des processus, comparaison intercommunale, mise en place d'indicateurs de suivi) qui permettraient d'élaborer une stratégie financière à long terme pour inverser la tendance. La Cogest est d'avis qu'il serait nécessaire que des ressources supplémentaires soient allouées à une telle analyse plutôt que de voir les déficits de fonctionnement continuer à grever la fortune de la Municipalité. Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2019,
- d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de ladite commission, ainsi que tous les membres pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, vous dire en préambule que le CM a bien évidemment pris connaissance du rapport, que nous remercions, nous aussi, les membres de la commission de gestion pour le travail précis et complet qui a été effectué pour ce rapport sur le budget 2019 et que votre exécutif partage l'ensemble des préoccupations de la commission de gestion sur l'équilibre financier des comptes communaux, à moyen et à long termes. Je dirais même que cette problématique constitue l'une des principales inquiétudes de notre exécutif... Et sur les recommandations de la commission de gestion, en particulier sur sa proposition de recourir à un audit externe, eh bien, nous considérons que c'est pertinent et cela fera l'objet d'un examen approfondi de la part de notre Conseil. Mais, à ce stade de la réflexion, l'exécutif n'est de loin pas opposé à cette démarche, mais il y a deux autres démarches qui ont été entretenues et qui débutent et que nous désirons voir aboutir dans un premier temps. La première – en lien direct avec les finances communales – concerne la question des charges de centre, des charges particulières. Vous savez, c'est une longue discussion qu'on a en ville de Sierre depuis quelques années pour savoir quelles sont les charges qui sont dévolues uniquement à la ville-centre et lesquelles devraient être contrebalancées, finalement, par une participation des communes environnantes. Or cette problématique a un rôle déterminant, finalement, pour nos finances municipales et cette problématique est la même pour l'ensemble des villes valaisannes ; et dès lors l'Union des Villes valaisannes a décidé de confier un mandat d'études à un bureau indépendant et extérieur au canton, spécialisé en la matière, qui va analyser, pour chacune de nos villes, la réalité de ces charges particulières et des charges de centralité. Donc les conclusions de cette première étude éclaireront et rationaliseront cette question des charges de centre et des charges particulières. Et dans un même temps – vous le savez aussi – il y a un processus d'étude d'opportunité de fusion avec les Communes de la rive gauche, à savoir Chippis, Chalais, et Grône et cette étude est aussi de nature à influencer l'environnement économique de notre Commune. Donc, comme ces deux éléments trouveront une conclusion – une conclusion définitive pour l'analyse des charges de centralité en juin de l'année prochaine et puis sur l'opportunité de fusion, ce sera une détermination des exécutifs de chacune des Communes au printemps de l'année prochaine – eh bien, en toute connaissance de cause, nous pourrons pour la préparation du

budget 2020, analyser la proposition de la commission de gestion, à savoir d'effectuer un audit externe des finances communales. Mis à part cet élément, la Municipalité n'a pas, en l'état, d'autre commentaire à formuler sur le rapport de la commission de gestion. Merci.

Pascale MORARD ROBYR
Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons maintenant passer au point 5b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Après l'analyse du budget 2019 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Voilà pour la seule note positive. Car ce budget est pour le moins difficile. Il est surtout très préoccupant.

J'étais en train de vous lire mon intervention du 13 décembre 2017. Seule l'année du budget a changé. Si le groupe libéral-radical partage les inquiétudes de la Cogest, nous partageons surtout cette frustration qui voit année après année, budget après budget, les mêmes propos alarmistes se répéter. Nous sommes conscients que la tâche est ardue et nous nous réjouissons que plusieurs pistes de solutions soient en cours, telles l'analyse de la fusion avec les Communes de la rive gauche ou encore la révision de la péréquation financière à travers l'Union des Villes valaisannes. Mais nous attendons plus de la Municipalité. Comme mentionné dans la conclusion de la Cogest, nous souhaitons que la Commune de Sierre se dote d'une stratégie financière concrète dans le but d'inverser la tendance. Nous sommes d'avis qu'il faut établir un état des lieux de la situation actuelle permettant de relever les forces et faiblesses de la commune et de la comparer aux autres villes et chefs-lieux du Canton. Le but étant de mettre en place des indicateurs de suivi qui faciliteront le travail de l'administration et de nos autorités communales. Dans un esprit constructif, nous encourageons donc vivement la Municipalité à prendre rapidement ses responsabilités en engageant des moyens complémentaires afin d'obtenir les outils nécessaires à l'élaboration d'une stratégie financière à long terme. Le groupe libéral-radical, tout en réaffirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière sur le budget 2019.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, mes chers collègues. Je vais vous lire le texte de cette année et puis après je vais répondre aux propos du président de la Municipalité sur cette proposition d'audit. Donc le groupe UDC remercie le CM pour la préparation du projet de budget 2019, ainsi que la Cogest pour son rapport dont nous partageons les conclusions. Il est difficile de ne pas répéter ce que nous avons dit l'année passée. La situation est alarmante. Bien que le site internet de la Commune parle de légère embellie, nous devons constater que cette amélioration est purement due à des éléments externes, hors de notre contrôle. En effet, les aménagements hydroélectriques devraient rapporter 2,5 millions de francs l'année prochaine, alors qu'ils affichaient des pertes dans le budget 2018. Malgré cette amélioration, donc de 2,5 millions, le déficit ne diminue que de 1,5 million de francs. Autrement dit, si on supprime cet élément extraordinaire, le déficit structurel a augmenté d'environ 1 million de francs entre 2018 et 2019. De même, bien que les prévisions pour les prochaines 5 et 10 années incorporent dorénavant un léger optimisme en ce qui concerne les prix de l'énergie, elles ne montrent aucune amélioration avec un découvert financier répété et un recours croissant à l'endettement. Nous ne souhaitons pas faire ce constat sans proposer et évaluer des améliorations. La Cogest avait mentionné les pistes suivantes dans son rapport de l'année passée : améliorer l'attractivité de la ville pour les contribuables aisés, négocier une participation

des Communes voisines aux infrastructures d'intérêt régional, renégocier la péréquation intercommunale qui semble déséquilibrée pour les Villes. En ce qui concerne la péréquation intercommunale, la Municipalité étudie la possibilité de participer dans le cadre de l'Union des Villes valaisannes, donc c'est l'étude mentionnée avant par le président BERTHOD, à cette étude qui permettrait de disposer de données chiffrées pour entrer en discussion avec le Canton. L'objectif est d'intégrer les charges de centralité dans le calcul de la péréquation. Nous encourageons le CM à participer à cette étude pour lancer le débat avec des bases scientifiques et vérifiables et essayer de changer la loi cantonale, si cela est justifié. Nous félicitons également l'intégration des Communes voisines dans le développement du projet pour les Condémines. En effet, nous constatons qu'il est très difficile d'intéresser d'autres Communes à participer à des infrastructures déjà existantes. Par contre, nous ne pouvons que nous montrer sceptiques à l'idée de développer l'immobilier. Avons-nous vraiment besoin de nouvelles habitations à Sierre, n'avons-nous pas assez de logements vides, sans compter ceux qui sont déjà en construction ou en projet ? Dans ce domaine, comme dans tous les autres, nous souhaitons que le CG soit intégré le plus tôt possible dans les discussions et l'étude des projets. Mais, même dans le meilleur des cas, ces trois points mentionnés l'année passée, ne peuvent avoir qu'un effet limité et dans le long terme. A court terme, nous restons devant ce déficit chronique. Comme nous ne pouvons pas nous résigner à laisser les générations suivantes s'occuper à régler les dettes que nous aurions accumulées, notre groupe s'est demandé longuement ce que nous pouvions faire. Force est de constater que nous n'avons pas beaucoup de possibilités de modifier ce budget. Les seules possibilités reviendraient à liquider le Théâtre Les Halles, fermer les piscines et la bibliothèque, renoncer à tout nouvel investissement ou augmenter les impôts. Nous ne voulons pas arriver à de telles extrémités. Plus fondamentalement, nous ne comprenons pas vraiment pourquoi notre Commune se porte si mal alors que l'économie va très bien, que les finances du Canton sont au beau fixe. Pourquoi les autres Villes valaisannes ont de meilleures finances, malgré des taux d'imposition plus bas ? N'avons-nous tout simplement pas de chance, pas de chance d'être au milieu du Valais, loin de Lausanne et de Berne, pas de chance de n'avoir que de pauvres contribuables ? Pour répondre à cette question, pour être certain que tout a été tenté, avant de passer aux mesures plus douloureuses, nous appuyons très fortement la demande de la Cogest de procéder à un audit externe du fonctionnement de la Commune. En ce moment, nous n'avons pas les moyens de comprendre les raisons de notre situation, ni d'élaborer une stratégie pour en sortir. Nous demandons donc au CM de suivre les recommandations de la commission de gestion. Nous souhaitons mettre les moyens pour une telle étude plutôt que de regarder passivement les déficits s'accumuler. Alors là je vais répondre aux propos de M. BERTHOD : donc les deux études mentionnées – qui sont en cours – ont pour moi des objectifs complètement différents de l'audit externe qui est demandé. Premièrement cette étude sur les charges de centralité : elle est un outil pour lancer des négociations entre les villes et les campagnes, disons de façon générale, car le système de péréquation intercommunale actuel favorise clairement les montages au détriment des villes. Et il y a un certain nombre de critères-là qui semblent injustes, comme de limiter le nombre d'habitants dont il est tenu compte et aussi de... enfin il y a toute une série de critères qu'il faut revoir et donc c'est très intéressant d'avoir cette étude-là qui comparera les villes qui ont des charges de centralité avec les campagnes. Par contre, à mon avis, cette étude-là, elle ne va pas comparer Sierre avec Sion, Martigny, Viège, Monthey... et comprendre pourquoi la situation de Sierre est différente de la situation des autres villes. Donc, à mon avis, ces deux études sont complémentaires, mais il ne suffit pas d'en faire une pour avoir des résultats. Quant à l'étude sur le projet de fusion, ça ça me semble complètement différent. Je ne vois aucun lien entre l'audit demandé et l'étude sur le projet de fusion. Finalement repousser l'étude à 2020, c'est repousser les décisions à la prochaine législature et je ne peux pas me satisfaire de laisser à nos successeurs le fardeau de devoir réfléchir à une stratégie. Donc dans l'attente des résultats de cet audit, notre groupe acceptera l'entrée en matière ainsi que le budget de cette année, et puis l'année prochaine ça dépendra du résultat de cet audit. Nous écouterons attentivement les débats concernant les amendements proposés avant de prendre position sur ceux-ci. Je vous remercie de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MELLY. M. CALOZ ? (*Il annonce l'arrivée de M. Sébastien DUC*). Merci M. CALOZ. Nous sommes donc 52. Quelqu'un d'autre prend la parole ? Mme REY.

Sabine REY

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du budget 2019 de la Ville de Sierre, du plan financier 2019–2022, du fascicule des dépenses liées/non liées, de même que du rapport de la commission de gestion. Il remercie cette dernière pour son investissement dans l'examen du budget et dans la rédaction du rapport final. Un rapport aux conclusions sévères qui réclame un audit à même d'élaborer une stratégie propre à ramener les finances communales dans les chiffres noirs. Il est vrai que pour la sixième année consécutive, le compte de fonctionnement est appelé à terminer sa course avec un dossard rouge, malgré tous les efforts annoncés par la Municipalité pour endiguer autant que faire se peut les dépenses à sa charge et pour glaner de nouvelles recettes. Cela étant, il faut rendre à César ce qui lui appartient et reconnaître certains indicateurs d'embellie qui porteront leurs fruits à long terme. Relevons en premier lieu le désenclavement de notre Ville grâce au rapprochement opéré avec les présidents des Communes environnantes ; le dialogue renoué permettra de trouver des « pistes de collaboration », pour reprendre l'expression choisie par le CM dans son message d'accompagnement du budget. Relevons également le soutien du Grand Conseil à la Ville de Sierre dans ses péripéties avec la formation universitaire à distance. Relevons enfin la récente décision du Tribunal fédéral qui a rejeté les recours des opposants aux aménagements routiers de la maille nord, ce qui permettra d'avancer dans le projet « Sierre se transforme ». Saluons la prise de conscience des services techniques de la Ville qui, à l'aube de la révision du RCCZ, envisagent enfin un « urbanisme durable, qualitatif et à échelle humaine » tel qu'annoncé dans le dossier de présentation du projet Condémines 20/30. Respirons aussi en constatant que les investissements nets sont à la baisse et que les aménagements de production génèrent à nouveau des recettes. Voilà pour ces considérations d'ordre général, je reprendrai la parole par la suite pour quelques remarques sur les comptes 40. Donc, en conclusion, notre groupe accepte l'entrée en matière et puis acceptera le budget tel que présenté.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM et Messieurs les CM, chères et chers collègues. L'Alliance de Gauche a pris connaissance du budget 2019 élaboré par le CM. Nous tenons, en préambule, à remercier la Cogest pour la qualité de son rapport. Nous relevons une augmentation des charges budgétisées de 2,2 % et parallèlement une progression programmée des recettes de 4,1 % due à la hausse des recettes du dicastère 60, donc eau et énergie. Le déficit se monte à 4,04 millions ce qui représente une amélioration assez nette par rapport au budget 2018. Enfin, une diminution des investissements de CHF 7'148'600.– par rapport à 2018. On constate que la marge d'autofinancement couvre 59 % des investissements budgétisés au lieu de 36 % en 2018. En résumé, même si ce budget reste déficitaire, nous constatons une amélioration par rapport aux années passées, amélioration due essentiellement, comme je l'ai mentionné précédemment, aux recettes du poste 60. Permettez-moi de relever quelques points de détail de ce budget. Le premier point se rapporte à l'enseignement et à la formation : l'Alliance de Gauche s'inquiète des conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la prise en charge des coûts liés aux sorties scolaires ainsi que des fournitures par le Canton et les Communes ; il est très important de garantir des activités en faveur des élèves, comme les spectacles, les activités sportives, les promenades d'école, etc. Afin de garantir une égalité de traitement, nous sommes d'avis qu'il appartient au Canton de prendre en charge la grande partie des coûts, si ce n'est toute la partie. Quoi qu'il en soit, cette répartition entre Canton et Communes devra être cohérente et équitable. Le deuxième point concerne la participation au centre médico-social régional : dans sa décision le Tribunal fédéral décharge les assureurs du financement du matériel de soins à domicile et dans les EMS. Ces frais sont donc pris en charge par les Cantons et les Communes. Ce report des charges sur les collectivités de la part des assureurs n'est pas nouveau, mais toujours plus marqué et toujours aussi scandaleux. Ce n'est pas au CG, bien évidemment, d'apporter une réponse à cette problématique, mais cette situation doit tout de même être dénoncée. L'Alliance de Gauche relève et salue le renforcement des services techniques et le recrutement d'un spécialiste en mobilité. Cet engagement favorisera la promotion de la mobilité douce à Sierre, permettant l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Les prestations de mobilité douce, notamment par le développement du système de vélos en libre-service sont également à saluer. Nous pensons qu'il est important d'améliorer l'information à la population sur ces possibilités et sur l'emplacement des stations. Concernant les

mesures d'économie d'énergie, l'AdG observe avec satisfaction le soutien par le CM aux énergies renouvelables, soutien qui doit non seulement être maintenu, mais renforcé. La situation géographique et le climat exceptionnel de la ville de Sierre justifient pleinement la mise en avant d'un système volontariste dans ce domaine d'avenir. Enfin, la réhabilitation des lacs de Géronde et du Petit-Lac est saluée par l'Alliance de Gauche : ces joyaux, du point de vue écologique et touristique, méritent cet investissement. Pour conclure, permettez-moi un commentaire sur le rapport de la Cogest qui, je cite, « *souhaite se positionner en véritable force de proposition, en essayant d'apporter à la Municipalité des solutions concrètes* ». L'Alliance de Gauche est d'avis que la Cogest doit aller plus loin dans ses propositions. Même si un audit externe pourrait apporter quelques réponses à ce déficit chronique, nous restons sceptiques sur l'utilité réelle et concrète d'une telle démarche qui ne permettra sans doute pas de trouver LA solution pour inverser la tendance. En effet, les charges obligatoires des Communes rendent un équilibre budgétaire extrêmement problématique, compte tenu du vieillissement de la population ; les coûts de la santé ne vont pas diminuer et la Ville de Sierre sera également impactée. Par ailleurs, les investissements devront se poursuivre pour mener à bien des projets au profit de la population sierroise, mais cette proposition de la Cogest mérite d'être concrétisée et c'est un premier pas à faire dans le sens des mesures à prendre pour améliorer la situation financière de la Ville. Les négociations doivent se poursuivre et aboutir à des accords de collaboration plus favorables pour la Ville de Sierre. Si le recours à une politique d'austérité n'est pas envisageable pour l'Alliance de Gauche, car en opposition totale avec tous les investissements consentis durant ces dernières années en faveur des habitantes et des habitants de Sierre, il nous semble qu'une réflexion sur le coefficient d'impôts devra ou devrait, un jour ou l'autre, être menée. L'Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière du budget 2019.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il encore d'autres interventions sur la question de l'entrée en matière ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Alors, les CG qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2019 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**. Je vous remercie.

c. Lecture du budget – discussion de détail

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons au point c, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre votre fascicule du budget 2019. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par résultats, avec comme sous-chapitres récapitulatif du compte administratif, tableau des charges, tableau des revenus, tableau des investissements par nature, récapitulation des charges et revenus par nature, récapitulation des investissements par nature, il s'agit des pages 3 à 8. Y a-t-il des questions ? On poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, les comptes 10, administration générale, ce sont les pages 9 à 12. Y a-t-il des interventions ? Les comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ou interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, il s'agit des pages 19 à 23. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, il s'agit des pages 24 à 31. Y a-t-il des questions ou des interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Cette intervention concerne le compte 40.100.356.05 sur la fondation Rainer Maria Rilke. Chers collègues, le groupe libéral-radical n'avait pas l'intention d'amender un compte lié aux affaires culturelles, étant persuadé que c'est à la Municipalité que revient la compétence de définir une politique culturelle. Mais force est de constater que l'exécutif ne semble pas avoir de politique culturelle claire et définie. Nous ne voulons pas remettre en cause les largesses de la Ville dans l'octroi de nouvelles subventions culturelles. Mais nous ne pouvons accepter que la fondation Rainer Maria Rilke subisse le flou ou même l'absence de critères d'octroi de telles subventions. Nous laissons soin à la Ville de discuter sereinement avec la fondation de la subvention 2020.

Mais pour le budget 2019, nous proposons d'amender le compte 40.100.356.05 de CHF 10'000.– à la hausse, afin que la fondation Rainer Maria Rilke puisse assumer ses engagements.

Pascale MORARD ROBYR

Je vous remercie M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Un plénum de décembre ne serait pas un plénum de décembre sans commentaire sur les comptes 40. Nous nous étonnons qu'année après année, les plans financiers successifs évoquent une réduction des dépenses de l'ordre de 0.5 % pour les secteurs de la culture et des sports, alors que la volonté n'y est manifestement pas. Pour 2019, il est en effet prévu d'augmenter les budgets dévolus à l'achat d'œuvres d'art et de soutenir de nouvelles demandes en matière de promotion de l'image contemporaine et de musiques actuelles. Nous relevons que depuis une quinzaine d'années, la Ville de Sierre cherche, encore et toujours, à se profiler comme cité de culture contemporaine, à l'heure où l'ECAV menace de quitter le territoire sierrois pour des cieux séduits jugés plus cléments. La Municipalité envisage-t-elle seulement de faire un jour le bilan de sa politique culturelle, elle qui envisageait de relancer l'économie par ce biais, via une niche très élitiste dans une ville ouvrière ? Nous constatons aussi que l'on n'apprend rien de l'histoire, à l'heure de se lancer dans la première étape du projet Art Valais décrit comme « la plus grande galerie d'art contemporain urbain, en milieu alpin ». Faut-il rappeler le fiasco du Chemin de l'Art pour Sierre dont les plus anciens CG se souviennent certainement et dont il reste des ruines qui ressemblent à du mobilier vendu au Point Vert sur la colline des Potences ? Enfin, nous attendons que la Municipalité tienne les engagements pris il y a trois ans concernant le Sierre Blues festival, suite à l'audit commandé auprès du centre d'évaluation culturelle évalué. Voici la teneur de l'information du 3 décembre 2015 adressée au CG : *« suite aux conclusions de l'audit, le CM, en séance du 24 novembre 2015, a décidé de maintenir son soutien au Sierre Blues festival, en lui accordant le montant inscrit au budget 2016, à savoir CHF 60'000.–, sous réserve de l'approbation du budget par le CG pour le budget de l'an prochain, à condition que l'organisation suivante persiste en contrepartie du soutien de la Ville : le Blues en ville, le Funny Blues avec une animation pour les familles. Ce soutien sera réévalué d'année en année avec un examen de l'assainissement annuel du festival et un bilan global après 3 ans pour la 10^{ème} édition – qui a été faite cette année – en précisant qu'un nouvel échec financier remettra globalement en question la subvention communale »*. Je vous remercie pour votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions pour le compte 40 ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de voter l'amendement proposé par M. GUIDOUX. Il s'agit donc d'augmenter de CHF 10'000.– le compte 40.100.365.05 pour la fondation Rainer Maria Rilke et de passer ce compte à CHF 80'000.– au lieu des CHF 70'000.– proposés par la Municipalité. J'invite les scrutateurs à se préparer au décompte. Mesdames Messieurs les CG, si vous acceptez... ceux qui sont d'accord lèvent la main pour amender ce compte de CHF 70'000.– à CHF 80'000.–. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent l'amendement. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui s'abstiennent. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ.
L'amendement est accepté par 33 voix.

Nous passons aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, il s'agit des pages 32 et 33. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Je ne vois pas de main se lever, nous poursuivons. Je passe donc au groupe des comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pas d'intervention. Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 37 à 45. Y a-t-il des questions ? Nous sommes aux comptes 90 finances et impôts pages 46 à 48. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Parfait, on arrive avec les comptes dépenses et recettes du compte d'investissement, de la page 49 à la page 59. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Il s'agit du compte qui concerne les parcomètres collectifs, donc le 20.202.506.02. Tout d'abord une question : donc il s'agit de 52 horodateurs à CHF 10'000.– pièce et on arrive à un investissement demandé de CHF 415'000.–. Donc je ne comprends pas bien ce calcul premièrement. Et deuxièmement comme on prévoit de changer ces horodateurs, en planifiant sur plusieurs exercices, nous souhaitons amender ce poste à CHF 100'000.– pour répartir aussi ces frais sur plusieurs années. Donc voilà ces deux points.

Pascale MORARD ROBYR
La Municipalité souhaite-t-elle préciser ?

Pierre BERTHOD

Avec plaisir et je passe volontiers la parole à M. Anthony LAMON, conseiller en charge du dicastère de la sécurité.

Anthony LAMON

Oui, merci... enfin merci... je vais pouvoir répondre à cet amendement... Donc M. METRAILLER, vous avez posé la question par rapport à ce montant de CHF 415'000.-. Donc la ville de Sierre compte 52 horodateurs, c'est le point de la situation qui en a pour 20 ans, qui doivent être changés et par rapport à ce montant de CHF 415'000.-, dans les commentaires qui ont été effectués, donc, il y a 32 horodateurs... pardon 20 horodateurs à CHF 10'000.- qui sont prévus dans ce budget 2019 pour un montant de CHF 200'000.-. Et il y aura également 12 nouveaux horodateurs... je vous ferai grâce de la liste des rues, 8 rues où il y aura ces horodateurs pour CHF 120'000.-. Et comme ça a été mentionné, un solde encore de CHF 95'000.- pour changer les barrières et la caisse qui sont au parking Beaulieu. Donc au niveau du lissage... vous demandez un lissage... donc il y en a 20, il y en a encore 32 qui doivent être changés et dans la planification que nous avons faite au niveau du CM, ces 32 horodateurs qui doivent encore être changés, ce sera pour le budget 2020. Donc en vous ayant donné ces différents horodateurs, il y a déjà un lissage qui est fait. Après si vous souhaitez maintenir votre amendement et puis avoir un lissage encore plus important, on peut changer 3 horodateurs par année, mais ce n'est pas le but qui est demandé et... donc on a budgétisé une partie des horodateurs pour ce budget 2019 et le solde sera pour 2020. Et également mentionner, M. METRAILLER, encore un point : que les barrières du Forum devront également être changées, avec la caisse du Forum qui devient également vétuste et ça sera également pour le budget 2020. J'espère avoir répondu aux interrogations qui pouvaient être soulevées par ce compte et la Municipalité vous recommande de refuser cet amendement sur la base des explications que je vous ai données.

Pascale MORARD ROBYR
M. METRAILLER, avez-vous une remarque ?

Robert METRAILLER
On aimerait pouvoir voter sur cet amendement.

Pascale MORARD ROBYR

Bien, nous allons donc voter l'amendement demandé par l'AdG qui consiste à mettre le compte le 20.202.506.02 non plus à CHF 415'000.-, mais à CHF 100'000.-. Je prie les scrutateurs d'être prêts au décompte. Donc les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent l'amendement lèvent la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui s'abstiennent. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. **L'amendement est refusé par 42 non, 8 oui et 1 abstention.**

Il y a-t-il d'autres interventions concernant le compte d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2019 est terminée.

d. Discussion générale

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer présentement au point d, discussion générale. Les débats sont ouverts. La parole est à l'assemblée. Y a-t-il des interventions ?

e. Votation finale du budget 2019

Pascale MORARD ROBYR

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer tout de suite au point 7e, votation finale du budget 2019. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2019 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le CM, avec les

amendements que vous avez refusés ou acceptés. Par la même occasion, vous autorisez par ce vote le CM à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation du budget 2019 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG. Les CG qui acceptent le budget 2019 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG... ah, mon secrétaire me dit nous sommes à l'unanimité. **Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.** Je vous remercie. Je tiens encore une fois à remercier les membres de la commission de gestion pour le sérieux de leur travail et la qualité de leur rapport. Suite à ce vote, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Madame la Présidente. C'est s'exprimer pour remercier les conseillères et conseillers généraux pour le soutien que vous nous apportez... que les discours... je l'ai dit en préambule, mais finalement... les inquiétudes que vous avez laissées émerger ce soir, nous les partageons et que les solutions... vous l'avez aussi bien compris et j'ai bien entendu et je me réjouis de l'attitude constructive que j'ai entendue chez les différents chefs de groupes... que la problématique elle est profonde, que les éléments pour faire changer les finances municipales, eh bien, prennent du temps, parce que c'est des cycles relativement longs. Vous l'avez vu aussi que votre exécutif a décidé de mettre en place un budget 2019 qui est aussi tourné vers l'action, avec cette volonté et cette certitude que des investissements bien placés amèneront un retour sur investissement qui pourrait – sur le moyen ou sur le long terme – bonifier aussi les finances de notre Commune. J'ai bien entendu aussi les propos de Mme REY et de M. GUIDOUX sur la politique culturelle de la Ville, c'est un objectif et Monsieur le vice-président SALAMIN a comme objectif en 2019 de structurer cette politique culturelle, pour que nous cessions, ou que nous limitations finalement, ces sempiternelles questions - comme vous l'avez dit c'est souvent les comptes 40 qui sont les plus questionnés. Alors une politique culturelle définira des lignes d'action, elle n'empêchera pas les débats, mais elle aura au moins le mérite de la clarté et puis elle permettra à tout un chacun dans cette ville de savoir vers quel positionnement culturel la Ville de Sierre va aller. Et j'ai bien entendu aussi les propos du chef du groupe UDC, M. MELLY, sur l'audit. Je crois que c'est quelque chose que l'on a assimilé, qu'il va falloir mener à bien : 2020, c'est tout de suite, ce n'est pas reporter à la législature suivante ; c'est au contraire aller vite et aller dans ce sens. Donc, à nouveau, on ne peut que, tous ensemble, finalement regretter que les perspectives budgétaires ne soient pas idéales, mais vous verrez déjà que, dans les informations qui suivront de la Municipalité, il y a quelques bonnes nouvelles... *(la chaise d'un CG se casse)* ce qui nous permettra de toujours remplacer les chaises qui se casseront dans cette salle. *(Rires).*

Pascale MORARD ROBYR
Merci Monsieur le Président.

6. ADOPTION DU REGLEMENT DU 9 OCTOBRE 2018 POUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE SOCIETE REGIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

a. Rapport de la commission ad hoc

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons au point 6, adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, point a, rapport de la commission ad hoc. La fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution n'est de loin pas anodine. Le bureau, dans son souci de respecter les ouvriers, les travailleurs de SIESA, a décidé de confier cette analyse à une commission ad hoc de 9 personnes présidée par M. Steves CALOZ. Je passe la parole à son rapporteur, M. Noé ZUFFEREY.

Noé ZUFFEREY

Salut, bonsoir à tous. Tout d'abord, à mon titre personnel et au titre de la commission, je tiens juste à remercier les directions donc d'ESR et Sierre-Energie SA, pour le temps qu'ils ont accordé à répondre à nos questions et à diverses interrogations. Nous passons maintenant à la conclusion

du rapport. Alors il ressort de l'étude du dossier ainsi que des discussions que la commission a pu avoir avec les parties concernées que :

- Cette fusion a pour but de renforcer – je vais prendre le micro, ça va être mieux, parce que c'est « chiant » sinon – cette fusion a pour but de renforcer la position des deux sociétés face à une concurrence croissante et à une libéralisation du marché de l'électricité. La taille de la nouvelle société devrait permettre d'atteindre ce but sans nouvelle fusion au-delà du Valais central.
- Les coûts liés à la fusion seront entièrement supportés par les entités concernées (et donc pas par les Communes actionnaires).
- Sion sera l'actionnaire principal à raison de 41.67 %, mais n'aura pas la majorité. Sierre n'aura pas de minorité de blocage. La commission relève toutefois que la majorité qualifiée, soit 66 %, sera difficile à atteindre sans un large consensus incluant, entre autres, Sierre à 19.50 % des parts. La commission relève également qu'une convention d'actionnaires dédiée pourrait être envisagée.
- Les activités de la nouvelle entité seront réparties entre Sion et Sierre, la première hébergeant la direction générale et la seconde l'ensemble des activités d'exploitation.
- L'harmonisation des salaires se fera progressivement et sera confiée à une société tierce. Aucun employé ne devrait en pâtir puisque les niveaux salariaux actuels sont garantis. Certains salaires pourraient être revus à la hausse en cas d'augmentation de responsabilités due à la nouvelle organisation.
- Les employés de Sierre-Energie SA rejoindront la caisse de pension de la Ville de Sion. L'âge de la retraite sera harmonisé à 63 ans (statu quo donc pour les employés de SIESA, augmentation d'une année pour ceux d'ESR).
- La Commune de Sierre, afin de garantir une activité sur son territoire, met à disposition gratuitement pendant 20 ans un terrain à Daval pour la construction d'un bâtiment de 22'000 m². La réciprocité de la part de la Municipalité sédunoise est escomptée mais pas garantie.
- Fiscalement, aucun préciput ne sera alloué au siège de la nouvelle société soit Sion, concernant l'impôt sur le capital, alors que le mode de répartition de l'impôt sur le bénéfice reste le même.
- Le portefeuille de clients ESR et SIESA sera géré de manière identique en interne avec l'entité fusionnée.

Donc ça c'était pour le bref résumé du rapport et maintenant je vais passer aux quelques remarques, en fait, de la commission et à la conclusion de la conclusion.

Remarques

La commission a pris note de la volonté de la nouvelle entité de conserver le nombre de postes ainsi que la masse salariale. Le processus de fusion se fait dans un contexte conjoncturel favorable. Si la fusion est acceptée, environ 300 employés se rendront à Daval tous les jours, la commission invite donc l'exécutif sierrois à être attentif à un éventuel flux supplémentaire en direction de la zone de Daval depuis le centre-ville et à renforcer les effectifs de transports publics. Les tarifs de l'électricité sont actuellement plus avantageux pour les consommateurs résidentiels ESR que pour les clients SIESA, alors que c'est l'inverse pour les entreprises. Indépendamment des tarifs de l'électricité, l'impact financier de la fusion sur les particuliers sierrois devrait être positif, alors que les coûts devraient légèrement augmenter pour les entreprises. La commission relève néanmoins qu'au vu des investissements prévus pour la construction des nouveaux bâtiments sur les sites de Daval et des Ronquois, une baisse des dividendes ou une augmentation de certains tarifs n'est pas à exclure. À noter qu'à ce jour aucune estimation des coûts de construction des nouveaux bâtiments et aux charges d'exploitation y relatives n'a été effectuée. La commission relève que le mode de répartition d'ESR incite davantage les Communes à encourager les économies d'énergie que celui de SIESA qui répartit ses dividendes en fonction de la consommation électrique des clients. Au regard de tous les points étudiés, la commission recommande à l'unanimité l'entrée en matière sur le nouveau règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique et propose d'accepter le nouveau règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique à huit voix pour et une abstention. La commission recommande également, à huit voix pour et une abstention, le principe de la conclusion des deux cautionnements relevant de sa compétence, soit 5 millions de francs jusqu'au 16 avril 2020 et 5 millions de francs jusqu'au 24 avril 2028. Le présent

rapport est accepté à l'unanimité par la commission. Voilà donc la commission réitère encore ses remerciements à MM. Nicolas ANTILLE et François FELLAY – donc de la direction respectivement de SIESA et d'ESR - ainsi qu'à la Municipalité de Sierre pour leur disponibilité ainsi que leurs explications fournies. Je tiens à m'excuser aussi pour mon rhume, voilà.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. ZUFFEREY. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer maintenant ?

Pierre BERTHOD

Alors très succinctement et c'est pour remercier effectivement le président, le rapporteur et les membres de la commission ad hoc, pour l'analyse et pour le rapport qui vous a été transmis et pour vous dire que, bien évidemment, la Municipalité soutient cette fusion des deux sociétés qui a un sens de l'histoire et que l'on considère qu'une société distributrice d'énergies au sens large, avec « s » et qui reste en mains publiques, 100 % mains publiques de Communes du Valais central, eh bien c'est une chance de développement, c'est une chance de développement pour des postes de qualité, pour maintenir chez nous une capacité d'influence et une capacité de gouvernance, qui restera en mains valaisannes. Et, bien évidemment, vous l'avez relevé aussi M. ZUFFEREY, pour le territoire sierrois et pour la région, pour le site de Daval, c'est la possibilité aussi d'avoir des emplois de haute valeur ajoutée qui se créeraient dans l'Ecoparc de Daval, donc c'est des bonnes nouvelles. Voilà, c'est tout en l'état, Madame la Présidente.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons maintenant passer au point 6b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions dans le plénum ? Mme REY.

Sabine REY

Notre groupe a pris connaissance du rapport de la commission ad hoc relatif à l'adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique. Je remercie la commission pour la qualité du rapport rendu qui dresse un tableau très détaillé des enjeux liés à la fusion d'Energies de Sion Région SA et de Sierre-Energie SA. « Fusion » est un mot à double résonance qui rime avec pari sur l'avenir, mais également avec inquiétude pour les salariés. Il est étonnant que la commission du personnel de SIESA ait été peu sollicitée, ce qui ne pouvait que soulever des inquiétudes, fondées ou non. L'adhésion de la base à tout mariage de raison est gage de paix des ménages. Malgré ce bémol à apporter aux démarches entreprises jusqu'à présent, nous nous rallions aux conclusions de la commission ad hoc; nous acceptons donc le règlement présenté, de même que le principe de la conclusion de deux cautionnements à hauteur de 5 millions de francs jusqu'au 16 avril 2020 et de 5 millions de francs jusqu'au 24 avril 2028.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

L'Alliance de Gauche a écouté attentivement les explications données par les représentants des sociétés SIESA et ESR lors de la soirée d'informations organisée par la Municipalité et nous remercions la Municipalité pour ces soirées d'informations qui nous apportent aussi beaucoup dans les réflexions qu'on peut mener. L'Alliance de Gauche a également pris connaissance du rapport de la commission ad hoc de la fusion SIESA/ESR, rapport dont nous saluons la qualité, vraiment un rapport excellent. Après analyse de ce rapport, l'AdG se montre favorable à la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie. Le projet tel que présenté nous semble cohérent et pertinent. Donc l'Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière et le principe de la conclusion des cautionnements.

Pascale MORARD ROBYR
Merci M. METRAILLER. M. MELLY.

Blaise MELLY

Le groupe UDC remercie la commission ad hoc pour son rapport concernant la fusion des services industriels de Sierre et Sion. La commission a posé des questions très pertinentes et ce rapport est informatif. Je vais aller droit au but : notre groupe acceptera le règlement pour la fondation de la société fusionnée. Il s'agit d'une décision de raison, prise sans enthousiasme, qui nous semble être une nécessité, voire une fatalité. La Commune de Sierre ne va pas faire cavalier seul sur ce sujet. Ceci étant dit, nous souhaitons émettre deux bémols. Premièrement, le personnel n'a pas été suffisamment consulté et semble en partie opposé à cette fusion. Le turn-over de 10 % indique clairement qu'il y a un malaise. Nous demandons au CM et aux dirigeants de la nouvelle société de mieux les prendre en compte dans ce processus de fusion. Un élément essentiel pour la réussite d'une fusion est la capacité de retenir et convaincre les employés compétents. Deuxièmement, nous constatons que la Commune de Sierre tente un coup de poker, en offrant pour 20 ans, gratuitement, le terrain à disposition ; ça me semble très généreux, compte tenu des finances de la Ville. Nous regrettons qu'il ne soit pas tenu compte du tout de cet apport dans la répartition du capital-actions et que la réciprocité ne soit pas garantie par les autres Communes, en particulier Sion. Nous comprenons bien que la Commune espère des retombées positives, mais celles-ci risquent d'être limitées ; vu la proximité de la sortie d'autoroute, nous ne pensons pas que beaucoup d'employés vont venir s'établir à Sierre pour cette raison. Et en particulier, nous trouvons la comparaison avec un établissement d'enseignement de niveau tertiaire tel que la HES peu pertinent. La HES a des effets bénéfiques sur le long terme et des externalités beaucoup plus importantes que la présence d'un atelier des services industriels. Mais après avoir fait ces deux remarques, nous acceptons le projet de règlement.

Pascale MORARD ROBYR
Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission ad hoc et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Afin de ne pas répéter les propos de mes préopinants, nous voulons relever que la fusion des deux sociétés Energies de Sion Région SA et Sierre-Energie SA est une évidence face aux défis futurs du secteur énergétique. Par son oui fort à l'adoption de ce règlement, le groupe libéral-radical souhaite que le processus de fusion se concrétise au plus vite, pour éviter une trop longue incertitude au sein des collaborateurs de SIESA.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons immédiatement passer au vote et j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au décompte des voix. Alors, Mesdames Messieurs que les CG qui acceptent l'entrée en matière sur l'adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique lèvent la main. Mme CASIMIRO, 13. M. CALOZ, 18 Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui s'abstiennent lèvent la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Donc **l'entrée en matière est acceptée à 51 voix pour et une abstention, dont une abstention.**

c. Lecture du règlement

Pascale MORARD ROBYR

Je passe la parole pour la lecture du règlement, nous sommes au point c et je passe la parole à M. Patrick ANTILLE.

Patrick ANTILLE

Bien, je ne vais pas vous lire tout le règlement, je vais vous lire uniquement les titres et vous posez la question après chaque titre, s'il y a des questions ou pas. Je commence :

Règlement pour une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique.

Le Conseil municipal de la Ville de Sierre, vu les articles 6 alinéa 1 lettre m), l'article 17 alinéa 1 lettre a), l'article 17 alinéa 1 lettre g), l'article 17 alinéa 1 lettre i), les articles 31 et 115 de la loi sur les communes du 5 février 2004, arrête :

<i>Article premier - Buts et capital-actions</i>	Y a-t-il des questions ?
<i>Article 2 – Apports</i>	Y a-t-il des questions ?
<i>Article 3 – Fusion</i>	Y a-t-il des questions ?
<i>Article 4 - Détention du capital-actions</i>	Y a-t-il des questions ?
<i>Article 5 - Règlements et tarifs</i>	Y a-t-il des questions ?
<i>Article 6 - Rapport de gestion et rapport de révision</i>	Toujours pas de question.
<i>Article 7 – Exécution</i>	Pas de question.
<i>Article 8 - Convention d'actionnaires</i>	Pas de question.
<i>Article 9 - Abrogation/modification</i>	
<i>Article 10 - Entrée en vigueur</i>	

Voilà, nous avons passé les dix articles.

Ainsi arrêté par le Conseil municipal en séance du 9 octobre 2018

Le Président : Pierre Berthod

Le Secrétaire : Jérôme Crettol

d. Discussion générale

Pascale MORARD ROBYR

La lecture du règlement étant faite, j'ouvre la discussion générale concernant ce règlement du 9 octobre. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

e. Votation finale pour approbation du règlement

Pascale MORARD ROBYR

Comme il n'y a pas d'intervention, nous passons à la votation finale pour l'approbation de ce règlement. Les interrogations, les soucis des membres du CG à ce sujet ont été portés à la vue de l'ensemble du plénum, la commission ad hoc a analysé ce règlement et a donné ses recommandations. Aussi je vous propose de passer à la votation finale pour l'approbation de ce règlement. J'invite les scrutateurs et scrutatrices encore maintenant à compter. Mesdames Messieurs les CG, ceux qui acceptent l'adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique sont priés de lever la main. (*On annonce l'arrivée de M. Vincent PERRIN.*) Ok, nous sommes donc maintenant 53. Je repose la question et j'invite les CG qui acceptent le règlement à lever la main, s'il vous plaît. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent l'adoption du règlement lèvent la main. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui s'abstiennent lèvent la main présentement. Mme CASIMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Donc **l'adoption du règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique est acceptée par 50 oui, dont deux abstentions.** Je tiens à remercier M. CALOZ, président de la commission ad hoc, ainsi que tous les membres, non seulement pour la qualité de leur travail, mais également pour leur disponibilité. Le bureau sait que ce travail a dû se faire dans un temps court, un laps de temps court et votre implication est témoin du sérieux de votre engagement pour le bon fonctionnement de notre Ville. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Ecoutez, très rapidement, mais simplement remercier à nouveau le plénum, le CG, pour votre choix. Je crois un choix historique qui a été fait par nos prédécesseurs en 1993, puis en 1994 lors de la privatisation des services industriels de la Ville de Sierre et la création de Sierre-Energie. Alors, à ma connaissance, il y a déjà les Communes d'Anniviers, de Chalais, de Conthey, de Savièse, de Veyras qui ont accepté ces derniers jours, eh bien, ce nouveau règlement et, par conséquent, la création de cette nouvelle société. Vous dire que je suis convaincu qu'il y a des éléments qui vont dans le sens de l'histoire et que le sens de l'histoire, c'est de regrouper nos forces au niveau des Communes du Valais central, comme je l'ai dit, qui garderont la maîtrise de

la distribution de l'électricité et des énergies au sens large. Et, pour rebondir un petit peu sur les propos qui ont été dits, assurément que dès 2019 la participation des collaborateurs – en fonction de leur échelle et de l'organigramme bien évidemment – sera bien plus importante que celle de 2018. Il fallait arriver à ce qu'il y ait un premier accord, ce premier accord vous l'avez donné ce soir et le fait que la Ville de Sierre approuve par vous, par votre intermédiaire ce règlement va lancer finalement la fusion puisque maintenant, mis à part la Ville de Sion, il n'y aurait plus de possibilité pour que ce processus n'aboutisse pas du fait de la non-adoption du règlement. Donc à nouveau, véritablement, vous remercier de la confiance octroyée et vous assurer de la « sérieux » du travail et de la volonté que l'on a de soutenir tant les collaborateurs sierrois que finalement les nouveaux collaborateurs de cette nouvelle société. Merci.

Pascale MORARD ROBYR
Merci M. BERTHOD.

7. POSTULAT CONCERNANT LES ROUTES DE CONTOURNEMENT

a. Développement du postulat par un postulant

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons maintenant au point 7, postulat concernant les routes de contournement, point a, développement du postulat par un postulant. J'invite M. MASCITTI à venir défendre le postulat devant le plénum du CG.

Aurelian MASCITTI

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Commune, Madame et Messieurs les CM et chers collègues. En avant-propos – je parle au nom de tous les postulants - nous souhaitons préciser qu'il n'est pas de notre volonté de faire passer le projet de contournement est avant celui de l'ouest. Il ne s'agit pas d'une concurrence entre ces deux projets. Nous souhaitons simplement avoir d'autres propositions plus sûres et moins défavorables à l'environnement du quartier de Glarey. L'origine de notre postulat vient du fait que le plan d'aménagement du CM, présenté en mai 2018, fait mention du contournement est, avec la transformation en route cantonale des routes de Guillamo et Riondaz. Voici également quelques compléments d'information qui nous ont été communiqués lors d'une rencontre avec la Municipalité confirmant l'actualité et la bonne direction de notre postulat :

- Premièrement, le segment 3 des routes de contournement du plan directeur, c'est-à-dire la route de Riondaz-Guillamo, ne sera construite qu'après le contournement ouest et la liaison nord, ce qui ne sera pas fait avant 20 ans ; ce qui nous laisse donc du temps pour la réflexion.
- Deuxièmement, le contournement ouest, qui avait été mis à l'enquête publique, fera en 2019 de nouveau l'objet d'une enquête publique. La procédure recommence donc à zéro.
- Troisièmement, des mesures de sécurisation sur la route de Guillamo sont déjà partiellement réalisées. Il manque cependant l'information sur des mesures plus concrètes, comme le sens unique sur la route de Riondaz ou la circulation à 30 ou 40 km/h, ainsi que la diminution du passage des camions.
- Enfin, en point quatre, le temps pour étudier d'autres options est, comme je l'ai mentionné avant, à notre disposition.

Nous souhaitons vraiment rappeler que la rue de Riondaz est très dangereuse au croisement nord et au croisement sud, soit du Rawyl et sur la route de Guillamo. Il y a clairement un manque de visibilité pour les piétons et pour les automobilistes. En conclusion, l'acceptation du postulat par le CG donnera à la Municipalité l'occasion de répondre à nos questions et nos soucis concernant l'est de Sierre. Merci de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MASCITTI. Y a-t-il d'autres interventions concernant cette route de contournement ?
M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est sensible aux problèmes de sécurité des piétons sur les routes de Guillamo et Riondaz. C'est pourquoi nous serons très attentifs à ce que les travaux planifiés pour

la mise en sécurité de ces deux rues soient réalisés. La solution de contournement de la circulation à destination de la Noble et Louable Contrée se fera par l'ouest, d'abord par un tronçon du giratoire de Rossfeld à Corin, tronçon mis à l'enquête en 2019, puis par la liaison nord de Corin à Anchettes. Les travaux sur les routes de Guillamo et Riondaz seront donc réalisés en parallèle à ceux construisant la liaison nord de Corin à Anchettes. C'est le projet porté par le Canton, en collaboration avec toutes les Communes concernées. La solution du tunnel de Rawyr est un fantasme dont ni le Canton, ni les Communes ne veulent entendre parler. Le groupe libéral-radical sera attentif à ce que les travaux planifiés ne fassent pas des routes de Guillamo et Riondaz une route de contournement, mais au contraire à ce que des aménagements soient réalisés pour sécuriser encore plus ces rues résidentielles de Sierre. Le groupe libéral-radical rejette donc ce postulat.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Ce postulat, cautionné par l'UDC et l'AdG, et ce pour des motifs divers, est l'aboutissement de près de 18 mois de discussions initiées par l'Union Démocratique du Centre. Je ne ferai pas ici l'historique des épisodes qui ont émaillé la saga des routes de contournement ; tout au plus rappellerai-je que notre formation s'est désolidarisée de l'UDC et de l'AdG dans les démarches entreprises auprès du bureau afin que soit confié à la commission du développement durable le mandat d'étudier la problématique du contournement « est – ouest » de Sierre. Pour mémoire, les interventions de plusieurs CG lors de la séance d'informations en lien avec cette thématique avaient désagréablement surpris un nombre certain d'élus et les avaient amenés à reconsidérer leur soutien, pressentant que la CDD se dirigerait vers un débat stérile et émotionnel en cas de mobilisation. Les propos tenus à cette occasion entachent maintenant l'appréciation que l'on peut se faire du bien-fondé de cette nouvelle démarche. D'autre part, notre groupe estime que la Municipalité et les intervenants cantonaux ont joué la carte de la transparence sur la question et qu'ils n'ont jamais rechigné à répondre à nos interrogations. Pour ces raisons, notre groupe vous invite à refuser ce postulat.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Ce dossier revêt une grande importance pour la Ville de Sierre et le CG ne doit pas être traité comme une chambre d'enregistrement. Nous regrettons que le bureau du CG n'ait pas consenti à donner le mandat d'étudier ce dossier à la commission du développement durable. Notre groupe abonde dans le sens des postulants qui demandent l'étude d'un tracé alternatif qui évite les quartiers résidentiels. A la lumière des conclusions de cette étude, il sera alors possible de décider, en toute connaissance de cause, et c'est ce pourquoi on a été élu. Le groupe Alliance de Gauche a décidé donc de soutenir ce postulat et vous invite à faire de même. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité veut réagir ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui Madame la Présidente, bien volontiers et je rebondis finalement sur les propos tenus par Robert METRAILLER : je crois que s'il y a un dossier où, depuis le début de la législature, l'exécutif ne fonctionne pas, comme vous le dites, en considérant le législatif comme une chambre d'enregistrement, c'est bien celui-ci. Parce que je vous rappelle que, suite aux questions qui ont été posées, la Municipalité a invité le chef du département de la mobilité, son responsable de secteur, pour une séance d'informations à votre intention qui a eu lieu dans cette salle au mois de mai dernier. Suite à quoi il y a eu le dépôt du postulat dont on débat ce soir, dont vous débattiez ce soir ; nous avons proposé et nous avons rencontré finalement les postulants pour leur expliquer les démarches qui étaient en cours et ça m'étonne de lire, mais je peux faire miens finalement les

propos qui ont été tenus par le chef du groupe libéral-radical... parce que finalement je crois qu'on a tous le même objectif, c'est d'améliorer la circulation dans notre ville en limitant le nombre d'automobilistes. Je suis président de la Ville de Sierre et je ne suis pas que président de Glarey ; donc je dois faire en sorte – et on doit faire en sorte – d'avoir les projets les plus raisonnables d'un point de vue financier, mais d'un point de vue technique aussi et je crois que ça a bien été compris, en tout cas par un certain nombre de CG que le travail qui est entamé depuis quelques années et qui a été accentué depuis ce début de législature, c'est déjà de travailler conjointement avec les Communes de Venthône, de Veyras, de Sierre et de Crans-Montana, conjointement avec le Canton du Valais et son département de la mobilité. Donc on a mis en place un groupe de travail conjoint, notre objectif étant, d'ores et déjà, d'éviter ce qui s'est passé en 2011/2012, où il y avait des dissensions entre les différentes Communes sur les différents projets ; c'est la meilleure façon de faire en sorte, finalement, qu'aucune route de contournement ne se construise dans un horizon de 10, 15 ou 20 ans. Ça a été dit ce soir. Ensuite et indépendamment finalement du mode de financement qui est une des questions-clefs de ce dossier, on parle de 140/180 millions, il va falloir un processus de classement et de reclassement de l'axe Sierre/Crans-Montana en route principale suisse pour pouvoir espérer 90 % de subventions de la Berne fédérale, mais en plus de ça, finalement, notre volonté c'est de faire accélérer le projet et, ça a été dit ce soir par différents intervenants, le Canton nous a affirmé que le tronçon qui va du giratoire de la Placette, comme on dit, jusqu'à Corin, sera remis à l'enquête en 2019. Pourquoi ? Parce que la première mise à l'enquête de 2012, eh bien, elle a dépassé les délais et puis que maintenant il y a des évolutions normatives qu'il va falloir intégrer dans ce projet. Donc c'est une bonne nouvelle déjà, je pense qu'on avance. On a demandé aussi au Canton, conjointement donc toutes les Communes ensemble, à ce que le tronçon nord, comme on l'appelle, qui traverse le vignoble, passe du stade finalement d'avant-projet à avant-projet plus abouti pour qu'un certain nombre de questions qui se posent soit sur des ouvrages d'art, soit sur des vignes qui seraient prétéritées parce que détruites par la circulation future de cette voie de circulation, eh bien que ces questions puissent être débattues. Et vous l'avez, je crois, aussi bien compris la position de la Ville de Sierre depuis tout le temps a été de dire : et en troisième étape nous réaliserons l'axe Riondaz-Guillamo, aussi avec les finances cantonales – et pas à charge uniquement de la Ville de Sierre – mais parce que, dans toutes les expertises qui ont été posées par les ingénieurs en mobilité, privés, publics, du Canton, d'entreprises privées, eh bien il y a aussi cette analyse qui est faite qu'une grande partie du trafic partira direction Sion depuis le Haut-Plateau, depuis la région, je dirais de Miège, Mollens, etc. ; elle partira direction Sion et limitera le tracé par Glarey, par la route de Riondaz. Et puis pour finir, dernier objectif qu'on s'est fixé, parce que vous le voyez, on est dans des horizons de temps qui sont longs, il faut trouver de l'argent, il faut faire toutes ces études, ces démarches, ces mises à l'enquête, mais c'est de réfléchir sur ce qu'on peut faire sur le court terme et le moyen terme, pour améliorer la circulation sans agrandir le gabarit de la route de Riondaz ; si on augmentait le gabarit de la route de Riondaz, ça ferait un appel d'air et les automobilistes passeraient et donc augmenteraient finalement le nombre d'automobiles qui passeraient par Glarey. Donc, et nous l'avons aussi expliqué aux postulants, un travail qui est purement sierrois, c'est celui de réfléchir à quelles seraient les bonnes et justes mesures pour limiter finalement le nombre de véhicules qui passent par cette route, dont on est conscient que le gabarit n'est pas en adéquation avec la circulation qui existe. Je terminerai simplement en disant que vous voyez que si on solutionne le problème à Glarey, on le reporte sur le centre-ville, si on solutionne un problème sur le centre-ville, on le reporte dans un autre quartier et que notre travail, dans cette quadrature du cercle, c'est de trouver le juste équilibre et c'est ce discours qu'on a et c'est ce discours qu'on aura. Et, plus qu'une chambre d'enregistrement, je pense que c'est un dossier qui est important, important pour l'exécutif, mais important aussi pour tous les Sierroises et les Sierrois, dont vous êtes l'émanation, donc en 2019 quand on aura des nouvelles, on vous les donnera. S'il faudra faire une nouvelle séance d'informations, on la fera. Si vous avez des questions, n'hésitez pas sur ce dossier comme sur les autres dossiers. Je pense qu'on a cette capacité à échanger et c'est ainsi qu'on arrive finalement à construire bien les projets et moi je n'ai pas envie que le CG de la Ville de Sierre soit en opposition avec l'exécutif, parce que ce projet il va nous servir à nous tous, et on est tous conscient que quelles que soient les améliorations qu'on peut faire purement sur le territoire sierrois, ce n'est que par ces routes de contournement qu'on sortira une grande partie de la circulation qui passe actuellement par le centre-ville. Donc on a besoin d'unité, on a besoin d'unité entre législatif et exécutif et entre les partis que nous représentons et donc pour ce faire, je ne peux que vous redire que c'est avec plaisir qu'on vous donnera les informations, par oral, par écrit, qu'on échangera avec vous, qu'on peut faire des séances d'informations une fois que le dossier aura évolué, une fois que la mise à l'enquête de 2019 aura été déposée et qu'on entendra

aussi vos propos. Je crois que le Canton a cette même attitude, on est obligé de travailler main dans la main, pour réussir et puis pour arriver. Quand on parle de deux décennies, vous voyez la lenteur du projet, si on arrive à l'accélérer c'est une bonne chose. Donc j'aimerais juste vous dire que la voie du postulat est une voie législative et je ne jugerai pas de la pertinence ou de la qualité qu'il faut, mais à nouveau on est à votre disposition et M. METRAILLER je crois que ce n'est pas de notre volonté et je n'aimerais pas que vous considériez que vous êtes considérés comme une chambre d'enregistrement, ce n'est de loin pas le cas. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. BERTHOD. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Votation du postulat

Pascale MORARD ROBYR

Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote. Je prie les scrutateurs de se préparer pour le décompte. Les CG qui acceptent le postulat concernant les routes de contournement sont priés de lever la main. Mme CASMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent le postulat lèvent la main, SVP. Mme CASMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui s'abstiennent. Mme CASMIRO. M. CALOZ. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. **Le postulat concernant les routes de contournement est refusé par 36 non, 13 oui et 3 abstentions.**

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Pascale MORARD ROBYR

Nous passons présentement au point 8, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Voilà, merci Madame la Présidente. La première information est sous forme de présentation, vous savez qu'il est de coutume que nous présentions les chefs de service à l'attention du législatif et je prie donc Mme Laurence SALAMIN, nouvelle architecte de ville, et qui est dans l'« antichambre » finalement, de venir se présenter à vous. Peut-être vous l'avez déjà côtoyée, Mme SALAMIN a débuté sa fonction d'architecte de ville au 1^{er} septembre de cette année ; nous la remercions pour le travail déjà effectué et puis vous aurez l'occasion, les uns les autres, dans vos différentes attributions de la côtoyer, en tout cas merci à elle. (*Applaudissements*).

Règlement du litige Alpiq concernant les revenus des aménagements de production

La deuxième information qu'on voulait porter à votre connaissance aujourd'hui concerne le règlement du litige Alpiq concernant les revenus des aménagements de production. Peut-être vous le savez, Sierre-Energie et la Commune de Sierre ont déclenché il y a plusieurs années déjà une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société Alpiq, afin de régler un différend qui les oppose sur le respect des tarifs inclus dans le contrat de 2009 concernant la valorisation de l'énergie des Communes et la fourniture de Sierre-Energie. La procédure vient de s'achever, elle débouche sur une décision favorable à la Commune. Ainsi, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015, le tribunal admet que les tarifs contractuels auraient dû être appliqués et il en résulte le montant de CHF 3'583'000.– à récupérer par la Ville, montant calculé sur la base de la différence entre la valorisation selon contrat, confirmée par le tribunal arbitral, et la valorisation décidée unilatéralement par Alpiq et réellement perçue. De ces montants ont été déduits les frais juridiques imputables à la Ville de Sierre, c'est un montant de CHF 142'000.–, et on y a ajouté un intérêt pour paiement tardif d'un montant de CHF 104'000.–. Ce qui signifie – et c'est une bonne nouvelle, vous l'entendez bien – que le règlement de ce litige amènera aux finances communales un montant de CHF 3'545'000.– qui seront donc comptabilisés sur l'exercice de cette année, sur l'exercice 2018.

Fermeture de la déchetterie des Etreys

Information supplémentaire, la numéro 3, vous avez, je crois, sur vos tables le flyer concernant la déchetterie des Etreys. Vous dire que c'est surtout le flyer qui annonce la fermeture de la

déchetterie des Etreys, donc c'est pour nos habitants grangeards principalement, elle vivra sa dernière journée d'ouverture le 29 décembre prochain et les usagers de Granges, Chalais, Réchy et Grône prendront la direction de la déchetterie de l'UTO à partir du 3 janvier 2019. Alors la déchetterie des Etreys a contre elle plusieurs inconvénients. Elle n'a pas un système de pesée électronique qui est indispensable pour faire respecter, vous le savez, le principe du pollueur-payeur. Et pour l'équiper, les différentes Communes partenaires auraient dû déboursier un montant de CHF 600'000.–, un investissement qui finalement aurait dû être pris sur la taxe de base de tous les citoyens. Et il y avait des problématiques pour l'agrandissement de cette déchetterie ainsi que des limitations en termes d'heures d'ouverture. A contrario, du côté de l'UTO, eh bien, on a une déchetterie qui est totalement équipée, qui est vaste, qui est pratique et qui est confortable puisque couverte aussi pour les usagers. Et au lieu des 17 heures d'ouverture par semaine aux Etreys la plage d'ouverture passera à 46 heures hebdomadaires avec des coûts de fonctionnement qui sont rationalisés et puis des prestations qui seront étendues pour les citoyens. Donc vous dire que les ménages de Granges recevront une carte d'accès nominative d'ici la fin de l'année – comme les autres Sierrois l'ont reçue l'année passée – et cette carte leur ouvrira les portes de la déchetterie de l'UTO. Voilà pour cette information.

« Sierre se transforme », décision du Tribunal fédéral

On en a parlé aussi ce soir, je continue Madame la Présidente, avec la décision du Tribunal fédéral concernant les oppositions à la maille nord ou à la maille 4. Et c'est une étape assez importante, on en a un petit peu parlé ce soir, mais c'est une étape importante pour le projet de rénovation urbain « Sierre se transforme ». Peut-être quelques éléments, c'est la décision de la plus haute instance judiciaire du pays, elle est tombée le 3 décembre dernier, le Tribunal fédéral a donc débouté les opposants aux travaux de la maille nord. Il s'agira de passer l'avenue du Rothorn et une partie de l'avenue des Alpes en trafic bidirectionnel, sur une distance d'environ 300 mètres. La chaussée sera dotée d'un revêtement antibruit et le tronçon adapté en zone 30 km/h. Les travaux devraient commencer au printemps 2019 et durer toute l'année 2019. Alors ce chantier il n'est pas forcément le plus cher, mais par contre il est d'une importance cruciale dans le processus de transformation « Sierre se transforme », parce qu'il va offrir une nouvelle alternative d'évitement de l'hypercentre et il permettra donc de diminuer une partie du trafic routier du centre-ville. Conséquence, c'est que la rue Centrale pourrait, elle aussi, accueillir un trafic à double sens... et la place de l'Hôtel de Ville pourrait devenir piétonne. A ce propos, vous dire que la procédure a été accélérée au niveau des services communaux suite à la décision du Tribunal fédéral. Et ce qui est réjouissant pour la Municipalité, c'est que parmi les arguments des recourants, il y en avait un qui a un impact important sur d'autres dossiers, comme par exemple la reconstruction du pont de Beaulieu ou encore le réaménagement de l'esplanade de la gare. Il s'agit de la légalité du plan directeur de réaménagement du centre-ville, plan directeur qui vous a été, la dernière mouture, présentée aussi durant cette année. Selon les recourants, en fait, la Ville ne pouvait pas réaliser et publier des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville sans les mettre à l'enquête. Or, le Tribunal fédéral a jugé ce grief totalement infondé et, au contraire, la Commune peut bel et bien établir de tels documents, qui sont à portée informative, elle peut les faire évoluer et le Tribunal fédéral reconnaît la pertinence finalement des plans directeurs comme étant un outil de planification utile pour le développement d'une ville. Finalement, des doutes avaient aussi été émis sur la conformité des études déposées par la Commune sur l'application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Et encore une fois, le Tribunal fédéral juge là ces reproches comme étant infondés, car la méthode adoptée par la Commune, estime le Tribunal, pourrait même favoriser les riverains. Il en va de même aussi pour le respect de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, que les recourants jugeaient comme non atteint. Je l'ai dit, mais c'est ainsi une étape importante qui vient être passée et il s'agira de voir tout prochainement les traitements - soit par l'Etat, soit par le Tribunal cantonal, soit par le Tribunal administratif fédéral - qui seront apportés aux dossiers qui étaient dans l'attente finalement de cette décision jurisprudentielle, si je puis dire ainsi, pour notre Commune. Donc c'est véritablement une bonne nouvelle, finalement, pour notre capacité à aller de l'avant dans les travaux de réaménagement de notre centre.

Réparation des défauts de construction des lanterneaux de Goubing

Avec votre accord, je continue avec une quasiment avant-dernière information qui concerne les lanterneaux de Goubing, vous le savez, on en avait déjà discuté ici au CG, que ces défauts sur ces lanterneaux - c'est-à-dire sur ces sortes de puits de lumière qui éclairent les salles de gym et

le réfectoire de Goubing - avaient été constatés entre janvier et février 2015. Que les entreprises et la direction des travaux ont été interpellés, qu'il y a eu une déclaration de renonciation à la prescription qui a été exigée, qui a été signée. Et puis vous dire simplement que maintenant la réparation des défauts a eu lieu durant l'été 2018, que la situation peut être considérée comme étant complètement normalisée actuellement et, à ce jour, l'architecte en charge de la direction des travaux prépare le décompte final et ce dernier sera sujet à des répartitions financières entre les entreprises en fonction des éléments mentionnés dans le rapport d'expertise. Et donc le bouclage du crédit d'engagement sera possible vers mars de l'année prochaine.

Condémines 20/30 et nouveau règlement communal de construction : implication du législatif

Ensuite deux informations liées, cela concerne Condémines 20/30 et le règlement communal de construction. Mais ça n'est pas tellement pour vous informer des projets, vous avez sur la table le document qu'on a produit pour Condémines 20/30, mais c'est plutôt pour vous expliquer les implications du législatif, donc de vous et ce qu'on attend... et ce qu'on peut espérer pour l'année qui va venir. Donc je vous l'ai dit vous l'avez vu, on a lancé ce projet d'importance qui est Condémines 20/30. A deux pas de la gare, à deux minutes de la sortie de l'autoroute, c'est sur un périmètre de 14 hectares dont la Ville possède plus de 10 hectares et qu'on a l'ambition d'y développer de manière harmonieuse autant une halle de glace, qu'une école primaire que de l'habitat. On discutera volontiers aussi sur ce qu'on entend par habitat, dans quelle quantité et dans quelle durée, durée vous comprenez bien, Condémines 20/30 ça a une notion de temps, 2020/2030, ce qui nous permettrait d'absorber une part finalement des craintes en termes d'habitat sur la ville de Sierre. Mais notre objectif, je vous l'ai dit, c'est d'avoir une approche nouvelle du vivre ensemble, dans une perspective économique, sociale, durable, et écologique. Et vous l'avez lu ou vous l'avez peut-être vu, la réalisation est prévue en étapes. Première étape, c'est cinq bureaux d'ingénieurs, d'architectes, sous l'égide d'un comité de pilotage, qui vont commencer dès cette fin d'année à brosser le futur tableau de Condémines 20-30 et donc le CG sera intégré dans cette démarche de planification. Une présentation de l'ensemble du processus vous sera proposée au printemps 2019, puis via la commission d'édilité et d'urbanisme et la commission du développement durable, des propositions de mandat seront discutées avec le bureau du CG. Et dans un même ordre d'idée, j'aimerais parler maintenant du nouveau règlement communal de construction et du plan de zone. Donc celui qui est en vigueur actuellement a été élaboré dans le courant des années 1990 et il a été approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 1998. Vous le savez aussi, que suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les exigences en matière d'aménagement du territoire et de construction ont fortement évolué et que la Commune de Sierre doit procéder à cette révision globale de son PAZ/RCCZ. Et le nouveau plan d'affectation des zones devra répondre aux enjeux actuels d'un aménagement du territoire durable, qualitatif et plus flexible. Il devra aussi déterminer une véritable stratégie dans la gestion territoriale de la commune. La première étape a été lancée, entre septembre 2017 et mai 2018, afin de définir ce qu'on appelle le périmètre d'urbanisation et les options de développement et de mettre une trentaine d'hectares, vous l'avez bien évidemment suivi, en zone réservée. Actuellement et une grande partie du travail depuis mai 2018, c'est le traitement des oppositions qui sont justement en cours de traitement. Et, afin d'affiner et puis d'améliorer les objectifs auquel ce nouveau règlement communal de construction devra répondre, eh bien là aussi la commission d'édilité et d'urbanisme du CG sera invitée à se réunir au printemps 2019. Et une information et une invitation seront lancées en accord avec le bureau de votre Conseil lors de votre prochaine session en février prochain.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, les informations qu'on considérait important de vous transmettre ce soir en vous disant que la difficulté c'est qu'il y avait aussi beaucoup d'informations qui sont mises sur le site internet de la Commune et que des fois on ne veut pas faire des redites par rapport à ce site sur lequel vous allez, j'imagine, tous les jours pour voir ses news. Mais qu'on essaye d'avoir des informations un peu plus précises ou plus en rapport avec votre fonction de législatif. Voilà.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président pour toutes ces informations qui démontrent que notre exécutif est des plus productifs. Le législatif se réjouit de participer à tous ces projets.

9. DIVERS

Pascale MORARD ROBYR

Nous sommes au point 9, les divers. C'est le dernier point de cette soirée. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou trois questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe donc maintenant la parole au plénum. Qui souhaite s'exprimer ? Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers. L'image est plus parlante que tout discours. C'est pourquoi je soumetts à votre attention l'image que la ville de Sierre transmet aux citoyens indigènes et visiteurs par l'état des lieux d'accès de la passerelle à la gare routière et au nouveau parking sud. (*Mme BREMBILLA montre une photo prise sur les lieux.*) C'est juste une image, donc vous pourrez la voir, si vous le souhaitez. A une année de l'inauguration officielle de la gare routière, les Sierrois sont indignés de constater une telle négligence et saleté en plein cœur de la ville. Je vous interpelle en leur nom et joins volontiers ma voix à leurs voix. Une gare routière qui accueille chaque jour 180 bus et 4'000 usagers des transports publics devrait offrir une qualité d'accueil notamment au niveau environnemental, d'hygiène et propreté. Il ne s'agit pas de viser un service ou l'autre, je suis tout à fait consciente que les services de la voirie de la Ville font un énorme travail et que les budgets ne sont pas extensibles. Par contre, y aurait-il quelque chose à entreprendre au niveau de la prévention de ces incivilités par un dispositif de surveillance des lieux ? Ou au niveau de la présence d'éducateurs sur site à des heures cibles ? Ou alors un cabinet WC ferait-il défaut ? Les jets d'urine sont partout et ce lieu semble être devenu un urinoir sauvage. Je vous remercie pour votre attention et votre réponse.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme BREMBILLA. Une autre intervention ? M. FELLAY.

Maurice FELLAY

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers de l'exécutif et mes chers collègues du Grand-Conseil... non, du Conseil général. Je ne vais pas me plaindre, rassurez-vous, mais j'aimerais que le président et tous les membres de l'exécutif et tout le monde on fasse pression sur les CFF parce que Sierre est la dernière – à ma connaissance – grande gare de Suisse qui n'a pas encore de poubelles avec des tris. C'est-à-dire dans toutes les grandes gares de Suisse, il y a des tris, il y a... et puis là je crois qu'il faut parler aux CFF pour qu'ils en mettent une, ou bien deux, ou bien trois. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. FELLAY. Une autre intervention, une autre question ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Merci Madame la Présidente du CG, Madame, Messieurs les CM et chers collègues. J'aurais en fait deux interventions à la suite. La première concerne le budget qui a été alloué aux écoles de musique reconnues. Si je prends la parole seulement maintenant pour en parler dans les divers et non plus tôt dans la soirée, c'est parce qu'en fait les trois budgets cumulés pour les écoles de musique reconnues, à savoir le conservatoire, l'EJMA et l'AMO, cumulent donc respectivement CHF 15'000.–, CHF 22'000.– et CHF 3'000.– et totalisent un montant de CHF 40'000.–, donc un montant inférieur aux CHF 50'000.–, à ces fameux CHF 50'000.– qui, selon le règlement communal d'organisation et selon également le règlement du CG, nous interdisent de déposer un amendement et c'est bien dommage parce que ce budget correspond en fait à à peine plus de 5 % du montant total de la formation musicale disposée dans ces trois écoles, alors que la loi sur la promotion de la culture, qui a été modifiée en 2016 par une très large majorité du Grand-Conseil, demande aux Communes – sans toutefois les y contraindre – de participer à hauteur de 20 % et également de calculer ces subventions par élève, sur la base des unités de cours et non de manière forfaitaire, comme c'est le cas actuellement. Alors voilà, cet article du règlement qui est censé protéger les petits budgets contre les amendements budgétaires à la baisse, eh bien, cet article nous empêche aussi de soutenir ces mêmes petits budgets avec des amendements à la hausse. A défaut, nous ne pouvons donc que proposer des recommandations au CM pour son budget 2020 et la principale recommandation que nous voudrions apporter est donc d'augmenter

substantiellement ce budget alloué aux écoles de musique, un budget qui, de toute manière, représente une goutte d'eau dans l'ensemble du budget communal, même pour un budget déficitaire, mais qui pourrait grandement contribuer à favoriser la formation musicale, la promotion musicale parmi notre jeunesse sur la commune de Sierre. Et d'autre part, nous aimerions suggérer au service concerné de regrouper en une seule rubrique les écoles de musique, afin d'améliorer la lisibilité du budget. Voilà, je me permets sans transition de passer au deuxième divers que je voulais aborder, c'est simplement... en fait, j'aimerais amener à la connaissance du CM une information qui m'a été transmise pas plus tard qu'aujourd'hui et qui concerne les repas à domicile livrés aux patients du CMS. En fait, la plupart des repas sont livrés chaque jour dans des barquettes en plastique, qui elles-mêmes contiennent d'autres récipients en plastique à l'intérieur... et, non recyclées, ces barquettes finissent à la poubelle et même les bénéficiaires se plaignent de leurs fameux sacs taxés qui se remplissent maintenant inexorablement, jour après jour. Au total, cela représente des centaines de barquettes en plastique livrées et jetées chaque jour et c'est d'autant plus surprenant qu'il s'agit visiblement d'un retour en arrière, puisqu'auparavant les repas étaient livrés dans de la vaisselle réutilisable. Alors le CMS est très sensible à cette problématique, mais se dit impuissant puisqu'apparemment le problème vient du fournisseur et, renseignements pris, il semble que dans d'autres établissements médico-sociaux ou dans d'autres établissements qui fournissent les mêmes services, eh bien, il y a des solutions, des alternatives qui ont été trouvées qui sont plus durables. Même les fast-foods aujourd'hui ont des emballages en carton recyclé, donc je pense que Sierre peut également influencer un peu pour qu'il y ait un effort qui soit fait de ce côté-là et pour éviter ce gaspillage de plastique inutile. J'invite donc la Municipalité à se pencher sur ce sujet et je vous remercie de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Je passe donc après ces trois interventions la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci, ça fait quatre interventions, si j'ai bien noté.

Pascale MORARD ROBYR

Quatre oui.

Pierre BERTHOD

La première concerne la passerelle, eh bien, vous dire, Madame BREMBILLA, que nous partageons finalement, nous partageons le souci et puis la gêne qu'il y a quand vous allez sur cette passerelle ou dans les escaliers ou l'ascenseur et de voir les déprédations. Il y a un manque de civisme qui est crasse... peut-être vous l'avez vu aussi, les services, tant de la voirie que de la police sont intervenus aussi dans la presse pour dire qu'on doit faire face à des personnes qui – je n'ai pas d'autre terme – qui ont un manque total de civisme et de respect, sur les infrastructures publiques, j'imagine aussi sur les infrastructures privées. Que fait-on ? Eh bien c'est la voirie qui, une à deux fois par jour, passe pour nettoyer l'ensemble du secteur, c'est la police municipale qui passe mais qui ne peut pas être là 24 heures sur 24. Il y a sûrement d'autres mesures qui pourraient être prises ; est-ce que c'est le rôle des éducateurs de rue d'aller en pleine nuit dans ces secteurs ? Je ne suis pas sûr... en tout cas ce n'est pas dans le sens de leur job, enfin ce n'est pas forcément ce qu'ils veulent... Et vous dire que les WC, c'est un choix que n'a pas pris la Ville de Sierre, mais qu'ont pris les transporteurs qui ont déclaré que ça n'était pas nécessaire d'en avoir. Il faut aussi voir ce qu'il va se passer avec l'ouverture de la nouvelle école, comment vont s'articuler finalement le passage des gens entre l'école et puis la gare routière... Mais vous dire aussi que, dans ce périmètre, il y a les Anciens Abattoirs, les Anciens Abattoirs qui vont devoir faire œuvre, aussi là, d'une grosse rénovation dans les années qui vont venir et il y aurait peut-être là des ouvertures qui pourraient être imaginées en termes éditoriaux pour améliorer les facilités dans ce secteur de la gare. Mais je crois que le principal problème c'est, à nouveau, de gérer finalement cette minorité ou ces quelques personnes qui ont un manque de respect des personnes comme des choses et qui sont souvent les mêmes et qu'on retrouve dans le secteur de la gare, dans le secteur de la gare routière, dans des endroits pas mal famés, mais dans des endroits un peu cachés, et qu'on n'a pas la capacité d'avoir une police qui est « présente » 24 heures sur 24 aux mêmes endroits. Vous savez très bien comme moi que la police intercommunale de Sierre doit intervenir de Vercorin jusqu'à Miège et notamment en période nocturne, eh bien, c'est une patrouille qui dessert l'entier de ce territoire. Donc c'est aussi des sujets compliqués... mais vous dire qu'autant l'exécutif que les services communaux, on partage

vos soucis... qu'on a aussi reçu un certain nombre de plaintes de citoyennes et de citoyens sur l'état de cette passerelle, qu'on essaye de faire au mieux, de nettoyer, mais qu'après on ne peut pas non plus déployer des moyens disproportionnés pour qu'elle soit « pico bello » ; il va falloir qu'on fasse preuve d'action, de fermeté, mais aussi de patience.

Et ça me fait le lien, finalement, avec la pression qu'on doit mettre sur les chemins de fer fédéraux, M. FELLAY, pourquoi pas ? Je vois ce que vous voulez dire dans ces poubelles à tri, c'est bien volontiers qu'à l'occasion nous discuterons avec les responsables des CFF que nous côtoyons de temps en temps, pour leur demander pourquoi la ville de Sierre... ou plutôt quand la ville de Sierre aura droit aussi à ses poubelles à tri.

Je fais le lien avec la question suivante, pour dire que finalement les gouttes d'eau peuvent faire de grands déficits. Les écoles de musique, M. SAVIOZ... vous dire que la musique à Sierre est soutenue. Si on prend l'entier des rubriques de soutien à la musique, c'est CHF 261'000.– qui sont mis chaque année par la Ville de Sierre pour soutenir ces sociétés, pour soutenir les manifestations culturelles et artistiques, pour soutenir le conservatoire, pour soutenir l'EJMA, nos fanfares et notre harmonie municipale et la promotion des musiques actuelles. La problématique, elle n'est pas que nous ne voulons pas soutenir finalement soit l'EJMA, soit le conservatoire, mais c'est que la loi telle qu'elle a été pondue, elle manque de clarté. Et je ne sais pas avec qui vous avez eu l'occasion de discuter, mais du côté des directions, des conseils d'administration et des conseils de fondations de ces deux écoles, eh bien, il n'y a pas un avis affirmé et il n'y a même pas un avis commun entre les deux grandes institutions de formations musicales. Vous dire aussi que nous avons Anthony LAMON qui est représentant de la Ville dans ces institutions et que, peut-être vous l'avez vu, mais la plupart si ce n'est toutes les Communes ou grandes Villes valaisannes ont, pour leur budget 2019, refusé finalement d'octroyer des montants qui étaient demandés par ces écoles de musique du fait d'un manque de clarté et d'une incompréhension par rapport aux montants qu'on alloue déjà à nos sociétés de musique qui forment elles aussi des jeunes, qui ont des enseignants ; je pense aux fanfares ou aux tambours et fifres par exemple qui ont aussi des enseignants... et donc l'objectif de l'année 2019 sera de clarifier tout ça et après on pourrait revenir, volontiers, au budget 2020, avec des nouvelles soit de modification de nos rubriques budgétaires, soit de statu quo. On peut dire que nous suivons ce dossier et que nous avons aussi des représentants municipaux au sein de l'EJMA et du conservatoire cantonal.

Et puis pour la dernière question, nous avons la chance, dans cet exécutif, d'avoir la présidente du centre médico-social, en la personne de Laetitia MASSY à qui je cède volontiers la parole pour traiter des barquettes en plastique.

Laetitia MASSY

Mesdames, Messieurs les CG, c'est bien volontiers que je prends quelques instants pour répondre à cette question posée sur les emballages, je dirais même plutôt les suremballages, des repas livrés à domicile par le CMS. Tout d'abord je constate avec réjouissance que, pour une fois, on ne parle ni de la qualité des repas, ni de la variété de ce qui est proposé à nos personnes âgées. Par contre, la problématique est effectivement sérieuse ; ce qu'il faut savoir c'est qu'il n'y a pas un seul fournisseur qui livre les repas à domicile, mais plusieurs fournisseurs qui les préparent en fonction, d'une part, du lieu de domicile, mais également de la capacité de ceux qui préparent les repas à en assumer un certain nombre par jour. Par contre, je vais transmettre, bien entendu, ces remarques, mais surtout vous dire que – enfin vous le savez peut-être déjà – mais d'ici une année un projet pilote va être mis en œuvre à Sierre, avec la reprise... enfin la prise plutôt que la reprise, de la résidence Plantzette par le CMS, soit l'EMS qui remplacera la clinique Sainte-Claire et il est prévu que les repas soient préparés directement, en tout cas pour toute la région de Sierre, dans la résidence Plantzette. Donc je pense que le moment où on va déplacer cette préparation des repas sera vraiment opportun pour que l'on mette en place une solution plus écologique, tout en étant toujours autant sûre en termes d'hygiène. Donc je transmets votre remarque et merci pour ces questions.

Pascale MORARD ROBYR

Merci. Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions dans le plénum ? Si tel n'est pas le cas, permettez-moi de vous annoncer les dates des plénums 2019 : nous commencerons avec le **20 février 2019**, la première séance de l'année, le **5 juin 2019** pour la séance plénière concernant les comptes 2018 et le **11 décembre 2019**, pour le budget 2020. 20 février, 5 juin, 11 décembre. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle tout comme l'organisation de l'apéritif. Je tiens à remercier la presse ce soir ; un merci aussi au public discipliné qui a

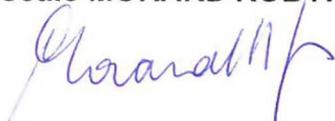
participé à ce plénum. Parmi ce public il y a les membres du SAS, du Skatepark Association Sierre, mais qui ce soir, le temps de notre plénum, ont dû rester passifs, ce qui n'est pas tellement dans leurs habitudes. En effet, ce sont des sportifs qui pratiquent le sport de glisse comme le skate, le roller, la trottinette ou le BMX. Leur terrain de jeu, c'est-à-dire le skatepark, ils l'attendent patiemment depuis plusieurs années puisque durant les travaux de la nouvelle école de commerce, il n'y a plus eu de place de sport. Vous vous en souvenez sans doute, ici, au sein du plénum, nous avons parlé sous, nous avons parlé budget : plus de CHF 300'000.– ont été prévus, CHF 100'000.– pris en charge par le Canton et CHF 200'000.– par la Commune. C'était en 2017. Les membres du SAS, à l'époque, souhaitaient un lieu plus grand que celui proposé mais bien évidemment le budget allait augmenter. Le CM comme le CG leur avaient dit « *OK, mais montrez-nous que vous le voulez et cherchez une partie du montant* ». C'est fait, on peut les féliciter : aujourd'hui plus de 73 % des CHF 80'000.– ont été trouvés ; il manque CHF 17'000.– pour que ce rêve devenu réalité le soit avec la satisfaction du devoir accompli. Le bureau du CG les félicite pour leur engagement et vous invite à l'heure de l'apéro à devenir non plus de conseillers généraux mais des conseillers généreux ! Je vous souhaite à vous toutes et à vous tous de merveilleuses fêtes de fin d'année. Santé et joie juste au programme pour 2019, à vous, à vos familles. Avec tous mes vœux, je clos cette séance du CG du 12 décembre 2018 et vous convie à un apéritif bien mérité. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h10.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Pascale MORARD ROBYR



Le secrétaire :

Patrick ANTILLE



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
ESR	:	Energies de Sion région SA
SIESA	:	Sierre-Energie SA